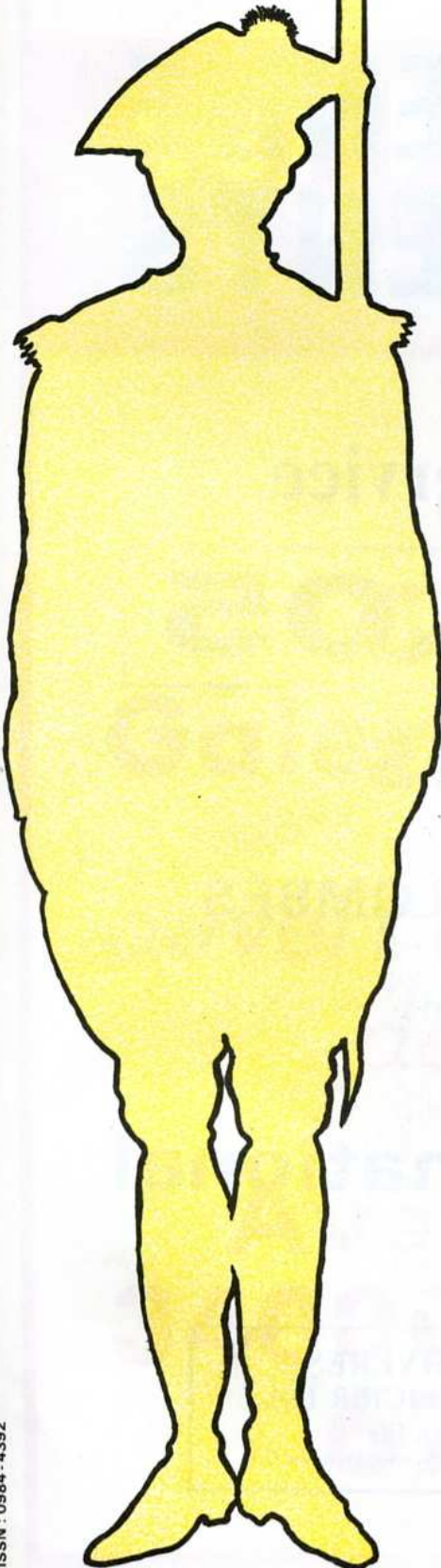




INFANTERIE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES
AMIS DU MUSÉE DE L'INFANTERIE

Siège social : Ecole d'Application de l'Infanterie - 14^e Division Légère Blindée 34057 MONTPELLIER CEDEX 01



Sergent d'Infanterie 1812 - 1815

Gravure de Martinet

Sommaire

- Page 3 Le Musée : Salle XIX^e siècle.
- Page 6 Régiments dissous : Le 15^e R.I.A. 1^{re} partie
- Page 11 Essai sur l'histoire des grades dans l'infanterie - 1^{re} partie
- Page 17 Symbolique : L'insigne du 24^e R.I.
- Page 18 Témoignage : Un caporal de forteresse
- Page 20 Mystique de notre fête nationale
- Page 21 Religions et soldats
- Page 24 Tour de France des Salles d'Honneur : Le 132^e G.C.A.T.



LANGUEDOCIENNE DÉMÉNAGEMENTS

depuis 1965
l'efficacité à votre service

67.87.24.05

LE GARDE-MEUBLES HAUTE SECURITÉ CONTAINERS INDIVIDUELS PLOMBÉS

- L'assurance d'un gardiennage de qualité
- Economique : nous acceptons aussi la mise en containers par le client

Notre Service International

- Expéditions Outre Mer
- FFA

*Nombreuses références
militaires*

A. SOLIVERES
ANCIEN OFFICIER E.A.I.
et son fils
Vice Président de la Chambre Syndicale G.R.



SALLE XIX^e SIECLE

de 1815 à 1914

Cette salle, qui correspond à la période allant de la seconde Restauration à la veille de la Grande guerre, renferme un peu plus de pièces authentiques que la salle ancienne.

Dès l'entrée à main gauche (mur Sud) quelques gravures contemporaines représentent des types militaires de 1815 à 1820. Sur le mur Ouest, un panneau annonce la FIN DE L'ÂGE DU FUSIL A PIERRE 1815 - 1837 ET LA STAGNATION DE LA TACTIQUE. Pour l'illustrer, deux modèles de derniers fusils à silex, 1816 et 1822 surmontent d'autres gravures d'époque. Le « clou » de ce panneau est probablement un habit et une culotte d'officier de la légion départementale de la Creuse. L'habit, à double usage de grande et petite tenue, a un curieux plastron amovible. Un habit-veste de troupe de la légion de l'Ariège complète la documentation sur les légions. Une vitrine rappelle l'infanterie réorganisée de 1820 : plaque de schako, gibernes (dont une de la garde suisse) décorations, états de services.

L'expédition d'Alger est seulement évoquée par le fusil de tribu, des aquarelles de Rousselot exécutées pour le Centenaire de l'Algérie et provenant du Musée Franchet d'Esperey, des gravures (mais aussi par trois mannequins dans la vitrine centrale).

Le mur Ouest présente ensuite l'APPARITION DE L'ARME A PERCUSSION ET LES HESITATIONS DE LA TACTIQUE FACE A L'AUGMENTATION DE LA PUISSANCE DE FEU 1837 - 1866, (présentation qui se poursuit sur le mur nord). Un fusil 1840, un 1822T et un 1842T voisinent avec une carabine à tige 1853T (un fusil de rempart 1840 arme le mannequin de chasseur dans la vitrine centrale). Des aquarelles de Rousselot, des lithographies de Janet Lange, Villain, etc... montrent la réforme de l'habillement et de l'équipement. Deux vitrines présentent des objets de la période 1830 - 1848, en particulier des sabres d'officier modèle 1845, un beau sabre de tambour major, une hache de

sapeur, diverses plaques de schako et différents types d'épaulettes, ainsi que des règlements d'infanterie.

Le mur Nord est consacré à l'infanterie du Second Empire, avec de belles lithographies en couleurs d'Armand Dumaesq, des gravures de Lalaisse. Deux vitrines contiennent des schakos, des épau-
lottes, un bidon de cantinière, des sabres, des objets d'équipement. On remarquera, sur jeannettes, une basquine modèle 1860 de chasseur à pied et une tunique de petite tenue d'officier des voltigeurs de la garde impériale. Au centre du mur trône un portrait en pied du général de Martimprey ; dans la partie droite du mur, des aquarelles (dépôt du Musée de l'Armée) représentant des combats d'Italie en 1859, ainsi qu'un tableau naïf de la bataille de Palestro, vécue par un témoin oculaire.

Rompant avec la chronologie, mais pour des raisons d'espace disponible, deux vitrines se rapportent à l'infanterie de la Troisième République : coiffures, signes distinctifs, mouchoirs d'instruction, épauletttes et plumet d'adjutant, sabres, révolvers. Les chasseurs à pied n'y sont pas oubliés. Sur jeannettes, une petite veste d'infanterie et une tunique d'officier d'infanterie.

Le mur Est, dans sa moitié gauche, illustre LES EFFETS DU FEU DU FUSIL A TIR RAPIDE CHARGE PAR LA CULASSE ET LA TACTIQUE DEFENSIVE DE 1870 - 1871. Après une évocation de la garde impériale au soir de Solférino, huile de Régamey (dépôt du Musée de l'Armée), un fusil Chassepot surmonte un fusil prussien Dreyse. On notera un buste de colonel d'infanterie de 1865 environ. Le centre du mur est consacré à la guerre de 1870 - 1871, avec de nombreuses gravures, des armes étrangères achetées, par le gouvernement de la Défense nationale : fusils américains Spencer, Remington et Peabody, fusil anglais Tower. Un rare drapeau non réglementaire du 88^e Régiment de mobiles d'Indre et Loire, réduit à son avers, occupe la partie basse de cette évocation.

Dès que le dernier quart à droite du même mur commence la période : **MALGRE LA PREPONDERANCE DU FEU, DUE AU FUSIL A REPETITION, PUIS A LA MITRAILLEUSE, LA TACTIQUE EST OFFENSIVE A LA VEILLE DE LA GUERRE DE 1914.** Le fusil modèle 1874, le mousqueton et le revolver du même système l'illustrent, ainsi que des souvenirs de l'armée de 1875 - 1880 : placards de tirage au sort, images d'Epinal, petite esquisse à l'huile d'une compagnie en marche.

Cette période couvre également le mur Sud (à droite de l'entrée). Les armes du système de 8 millimètres y sont représentées : fusil 1886 - 93, mousquetons, fusil 1902, fusil 1907, avec les baïonnettes correspondantes et le revolver 1892. De petits tableaux à l'huile et des aquarelles (dépôt du Musée de l'Armée) y voisinent avec des gravures et des photographies. Une vitrine montre un mannequin de capitaine du 46^e d'infanterie à la veille de la guerre de 1914, ensemble authentique. Enfin une grande carte de France indique les emplacements des garnisons d'infanterie en 1914.

Dans la vitrine centrale sont disposés onze mannequins. Cinq d'entr'eux ont des uniformes reconstitués avec beaucoup de précision pour le centenaire de l'Algérie : fusilier du 14^e de ligne, sous-lieutenant du 48^e, lieutenant du 4^e léger de 1830, chasseur à pied et lieutenant du 8^e bataillon de 1840 les autres, ont des uniformes authentiques : voltigeur de la garde, caporal du 37^e de ligne, général de division et sergent-major de mobiles de 1870, sergent-major et sergent-fourrier de 1900. Les officiers du 48^e et du 4^e léger ont des sabres modèle 1821 assez rares.

Cette salle a été aménagée sous la direction du général Pierre Bertin. Pour qu'elle donne une idée complète de l'évolution de l'uniforme de l'infanterie, il y manque une tenue du modèle 1845. Le musée sera reconnaissant à toute personne qui pourrait lui procurer les principaux éléments de cette tenue : shako modèle 1840 ou 1852 vareuse et pantalon 1845 au moins.

● Colonel (ER) P. CARLES



Vue de la vitrine centrale et des murs Est et Sud



Plaqué de schako du 48^e de Ligne
Modèle 1831



Habit et culotte d'officier
de la Légion départementale de la Creuse
1814 - 1820



Plaqué de schako du 3^e de Ligne
Modèle 1845



Plaqué de schako du 49^e de Ligne
Modèle 1854

REGIMENTS DISSOUS

Le 15^e Régiment d'Infanterie Alpine

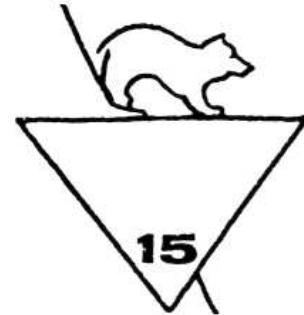
(1939 - 1940)



Avers



Revers



Filiation :

- 1576 : C^{le} des Gardes de François de Valois.
- 1595 : Balagny de Montluc.
- 1612 : Rambures.
- 1676 : Feuquières.
- 1700 : Leuville.
- 1718 : Richelieu.
- 1738 : Rohan-Chabot.
- 1745 : Crillon.
- 1746 : La Tour du Pin la Charce.
- 1761 : Boisgelin.
- 1762 : BEARN.
- 1791 : 15^e Régiment d'Infanterie.
- 1796 : 15^e Demi-Brigade de Ligne.
- 1803 : 15^e Régiment d'Infanterie de Ligne.
- 1815 : Légion du Finistère.
- 1820 : 15^e Régiment d'Infanterie de Ligne
- 1882 : 15^e Régiment d'Infanterie.
- 1940 : Dissous.
- 1944 : 15^e Régiment d'Infanterie.
- 1946 : Dissous.

Drapeau du 15^e R.I. - Modèle 1880

© Musée de l'Armée Paris

Le 15^e Régiment d'Infanterie fait remonter sa filiation au régiment de Béarn, l'un des Petits Vieux, créé en 1597 à partir du régiment de Balagny de Montluc, levé en 1595. Les maréchaux Montluc et Fabert y servirent. Appelé Béarn en 1762, il avait le 15^e rang en 1791.

En 1796, la 15^e demi-brigade d'infanterie de ligne fut formée avec la 68^e de bataille, elle-même issue du 34^e, ex Angoulême. Le 15^e fut à Hohenlinden, puis à la Grande Armée, enfin en Espagne. Licencié en 1815, il fut reformé en 1820 avec la légion départementale du Finistère, combattit en Espagne, débarqua à Staouëli en 1830. Après avoir été à l'armée d'Orient, à Sébastopol, il se signala à Solferino, puis, en 1870, à Borny et à Saint-Privat.

A partir de 1880, le 15^e fut le régiment de Carcassonne et de Castelnaudary, d'où il partit pour la Grande Guerre. Il en revint avec la croix de guerre et deux palmes et fut mis en garnison à Albi et à Rodez, qu'il quitta pour la Seconde guerre mondiale. Il disparut à Saint-Valéry-en-Caux et gagna une troisième palme. Dissous en 1940, reconstitué en 1944, il fut dissous définitivement en 1946.

Son drapeau porte : FRIEDLAND 1807 - ALGER 1830 - SEBASTOPOL 1855 - 1856 - SOLFERINO 1859 - CHAMPAGNE 1915 - VERDUN 1916 - LA SERRE 1918.

La mobilisation.

En 1939, la portion principale du 15^e Régiment d'Infanterie Alpine est stationnée à Albi, caserne Lapérouse : état-major, compagnie hors rang, compagnie de commandement, compagnie régimentaire d'engins ainsi que le 2^e bataillon - Le 1^{er} bataillon tient garnison à Castelnaudary et le 3^e bataillon à Rodez.

A la mobilisation le régiment est dissous. Un tiers des cadres et la plupart de la troupe avec un renfort de réservistes forment un nouveau 15^e R.I.A. Une partie de ses cadres, officiers et sous-officiers d'active, passe à d'autres unités notamment au 122^e R.I. formé à Rodez et au 215^e R.I. mis sur pied à Mende (1).

Fin août, le régiment est en alerte et les réservistes rejoignent le samedi 26 vers 16 heures Albi, Castelnaudary ou Rodez. La mise sur pied des unités commence immédiatement. La mobilisation s'effectue dans un ordre parfait suivant le plan prévu. Seuls les véhicules de réquisition, camions et camionnettes, ne sont pas tous en bon état et n'ont pas le tonnage voulu, d'autre part les chauffeurs ne sont pas tous expérimentés et il faudra une certaine période de rodage.

Les opérations sont menées rapidement et les diverses unités sont prêtes à partir pour la base de concentration dès le 31 août à 0 heure.

(1) - (Le IV/15^e aurait en grande partie formé le 96^e R.I.A. avec le IV/81^e).

Ordre de Bataille du 15^e R.I.A. à la mobilisation

(91 officiers ou assimilés dont 29 officiers d'active et 62 officiers de réserve) (* Réserve)

ALBI

Etat-major :

commandant le régiment : colonel DELAHAYE
chef de l'E.M. : commandant BONNAVES *
capitaine adjoint et officier Z : capitaine GAURENNE
officier renseignements : lieutenant SAULIERE *
officier liaison : capitaine TOURNIER *
officier des détails : sous-lieutenant BENT
médecin-chef : médecin commandant GABRIELLE
vétérinaire : vétérinaire lieutenant BOUBAY *

Compagnie de commandement :

commandant de compagnie : capitaine SUIN *
transmissions : lieutenant CAMBOLIVES
pionniers : lieutenant GALTIER *
section motos : lieutenant MARTY *

état-major

: chef de bataillon HOST
capitaine adjudant-major : capitaine VALAT *
trans. et renseignements : sous-lieutenant THIBAUT *
section éclaireurs skieurs : sous-lieutenant SERVAT
(tué le jour des rameaux 1940)
médecins : médecin lieutenant SEMAT
médecin auxiliaire ROC *

5^e compagnie

: capitaine CLUZAN *
lieutenant ATTANE
sous-lieutenant THURIES *
sous-lieutenant FABRE *
aspirant ESCOUTELOUP *

Compagnie régimentaire d'engins

capitaine BRUNO
lieutenant PIAT *
sous-lieutenant SAMANIEGO *

Compagnie hors rang

commandant de compagnie : capitaine PRIEU *
ravitaillement : lieutenant DURROUX *
Dépannage : lieutenant BALAYE *
approvisionnement : sous-lieutenant CHARPENTIER
chef de musique : capitaine PLANES
pharmacien : lieutenant ARCRAL *

2^e Bataillon :

6^e compagnie

: capitaine VIANES
lieutenant GAYAN *
sous-lieutenant ROUX *
sous-lieutenant VOGEL

7^e compagnie

: lieutenant MASSOL
lieutenant AVEROUS *
sous-lieutenant DOURS *
aspirant TOULZE *

C.A.2

: capitaine LAURIE
lieutenant BRIBES *
lieutenant GLEYZES *
sous-lieutenant MARQ *
sous-lieutenant CAUBET *

CASTELNAUDARY - 1^{er} Bataillon

Etat-major :

chef de bataillon : commandant BARRIN
capitaine adjudant-major : capitaine NICOLAS *
trans. et renseignements : lieutenant POURSINES *
section éclaireurs skieurs : lieutenant DURAND *
médecins : médecin lieutenant MILLET *
médecin auxiliaire AZEMAR *

1^{re} compagnie

: capitaine COLL
lieutenant NAU *
sous-lieutenant SABATIER *
lieutenant BLANC *

2^e compagnie

: capitaine ITORD *
lieutenant PRIM
lieutenant BONNEAU
lieutenant ROBERT *

3^e compagnie

: lieutenant MONNET *
lieutenant DUBOIS *
sous-lieutenant PICOLLET
sous-lieutenant RUMEAU *

C.A.1

: capitaine ANDRES
lieutenant AZEMA *
lieutenant SIRY *
sous-lieutenant MARTIN *

RODEZ - 3^e Bataillon

Etat-major :

Chef de bataillon : commandant COCHET
capitaine adjudant-major : capitaine MADEUF *
Trans. et renseignements : lieutenant HENRY *
section éclaireurs skieurs : lieutenant TAUSSAC *
médecins : médecin-lieutenant VAILHE
médecin auxiliaire CORDONNE *

9^e compagnie

: capitaine NAUDIN
lieutenant CALVAYRAC *
sous-lieutenant VERGNES *
aspirant LOUCHET *

10^e compagnie

: capitaine FRAYSVINET
sous-lieutenant GALAUP *
sous-lieutenant BALLENTINE
sous-lieutenant SILVY *

C.A.3

: lieutenant GUIGNES
lieutenant FABRE *
lieutenant GIL *
sous-lieutenant BRAS *
sous-lieutenant AYGALÉIX *
sous-lieutenant TAP

La concentration.

Le 15^e R.I.A. fait partie de la 31^e D.I.A. avec le 81^e R.I.A. de Montpellier - Béziers, le 96^e R.I.A. formé à Lodève par les disponibles rappelés en mars 1939. L'Artillerie divisionnaire comprend le 56^e Régiment d'Artillerie de Montagne et le 256^e Régiment d'Artillerie. Le G.R.D. est le 23^e formé à Tarbes. La division est commandée par le général IHLER, l'Infanterie divisionnaire par le colonel DANIEL (ex commandant du 15^e R.I.A.).

Le régiment quitte ses garnisons à partir du 31 août.

L'état-major et le 2^e bataillon quittent Albi à 11 heures après avoir été salués à la gare par le général OZIL et débarquent le 1^{er} septembre vers 9 heures en gare de Portes-les-Valence. Les éléments régimentaires embarquent à Albi le 1^{er} septembre à 11 heures pour arriver à Portes-les-Valence le 2 septembre à 9 heures. Les 1^{er} et 3^e bataillon quittent leurs garnisons, Castelnaudary et Rodez, du 31 août au 1^{er} septembre pour la même destination. Les véhicules rejoignant par la route.

Le régiment rejoint l'armée des Alpes (6^e armée - général BESSON) et la division fait partie du XIV^e Corps d'Armée commandé par le général TOUCHON, P.C. de la division : Montélimar.

Par étapes (du 1^{er} au 12 septembre 1939) après regroupement dans la région d'Allex, les unités vont remonter la vallée de la Drôme. Durant le trajet, au cours de l'étape du 2 septembre, au 2^e bataillon, se produit un incident entre le général BESSON et le commandant HOST qui est relevé de son commandement et dirigé sur Montélimar.

Le capitaine LAURIE assure le commandement du bataillon.

Le 3 septembre, le capitaine TEISSEIRE de l'I.D./31 est affecté au régiment et prend le commandement du 2^e bataillon.

A partir du 4 septembre tous les déplacements se font de nuit.

Le 6 septembre le lieutenant GIL de la C.A.3 est évacué pour maladie, il ne rejoindra plus le régiment. Le 12 septembre par les cols de la Haute Beaume et de Montbrand, les unités franchissent la dernière étape et stationnent là où elles sont arrivées le matin :

- La Faurie : état-major et éléments régimentaires ;
- La Valette : compagnie régimentaire d'engins ;
- Saint-André-en-Beauchêne : 3^e bataillon (moins 9^e C^{ie}) ;
- Montbrand : 1^{er} bataillon ;
- Saint-Julien-en-Beauchêne : 2^e bataillon.

Le régiment va stationner sur ces emplacements du 12 septembre au 30 septembre 1939, la D.I. étant installée à Serres - Le régiment est sur la coupure du Buech, rivière torrentielle entourée de hauteurs boisées de 900 à 1 000 mètres et poursuit son instruction. Le 14 visite du général IHLER qui passe en revue les éléments régimentaires et le 3^e bataillon à la Faurie. Le 17 visite du général TOUCHON commandant le 14^e corps durant laquelle nous apprenons les promotions suivantes à compter du 1^{er} septembre 1939 (*J.O. du 19 septembre 1939*) :

- au grade de chef de bataillon : capitaine TEISSEIRE commandant le 2^e bataillon ;
- au grade de capitaine : lieutenant MONNET commandant la 3^e compagnie ;
lieutenant SAULIERE, officier renseignements.

Le commandant COLL, commandant la 1^{re} compagnie quitte le régiment pour l'I.D./31 et est remplacé par le capitaine TOURNIER officier de liaison de l'état-major du régiment. La 9^e compagnie cantonnera quelques jours à la Faurie.

(A suivre)

● Adjudant-chef DEGHIN

Vers 1885, alors que le 3^e Régiment d'Infanterie stationnait dans les Alpes pour assurer la défense de la frontière du Sud-Est, les troupes qui cantonnaient en plein hiver dans les granges se plaignirent de ne pas pouvoir s'abriter du froid (le képi ne couvrant pas le cou et les oreilles). Il y eut pas mal d'incidents dûs à la rigueur de la température, particulièrement des oreilles gelées. Le commandant ARVERS proposa une tenue de montagne comprenant le béret des Montagnards du Haut-Dauphiné.

Cette coiffure fut officiellement adoptée par la Loi de 1888 fixant la nouvelle tenue des Troupes Alpines :

C'est la « Tarte » par les Troupes Alpines.

Le béret pour les Chasseurs Alpains.

La différence réside dans la manière de la porter.

La « Tarte » posée presque à plat, pointe en avant, est encore la coiffure traditionnelle des montagnards du Sud-Est.

D'une coquetterie moins formaliste, les Chasseurs Alpains ont préféré donner au port du Béret l'allure que nous leur connaissons ; Couché sur l'oreille gauche avec deux pointes au lieu d'une.

La tarte



Puma ALUMINIUM CONSEIL

TOUT L'ALU ET LE PVC

FERMETURES PROTECTION

- Volets : Alu - PVC - Acier
- Spéciaux économie d'énergie
- Jalousies - Persiennes
- Volets Battant
- Grilles extensibles, enroulables type magasin et maison individuelle
- Grilles de défense tous types

FENETRES ET PORTES

Tous types d'ouvrants à vos dimensions en Alu naturel, bronze, laqué couleur ou PVC.
80 modèles de portes d'entrée.
Fenêtres de double glazing
Menuiserie Alu à rupture de pont thermique
Tous types de vitrage.
Fenêtre rénovation, remplacement des fenêtres anciennes rapide sans dégradation.
Ensemble bloc fenêtre et volet Alu et PVC



EQUIPEMENTS

Garde-corps
Clotures Alu et PVC
Portails portillons Alu et PVC
Mobilier - Agencement - Faux plafond
Automatismes pour portails
Portes automatiques
Pergolas - Tonnelles - Abri piscines

VERANDAS

Fermeture Loggia

- Type Economique
 - Dimensions standards
 - Structure simplifiée
- Type Personnalisé
 - Toutes dimensions
 - Toutes formes
 - Toutes teintes

CLOISONS

Amovibles, démontables et mobiles.

Des produits prêts à poser ou installés par des équipes de professionnels.

Crédit total possible.

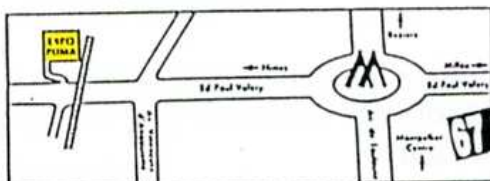
Devis gratuits personnalisés.

STORES OCCULTATION

Stores intérieurs et extérieurs

- Vénitiens
- Californiens
- Plissés
- Bannes
- Corbeille
- A lames orientables pour toiture

Volet de toiture de véranda (électrique)



● Rue de la Jasse de Maurin - 34070 Montpellier

Essai sur l'histoire des grades dans l'infanterie

Les grades que nous connaissons aujourd'hui dans l'Infanterie ont-ils toujours existé ? Et sinon, depuis quand existent-ils ? A quelle époque remontent le caporal, l'adjudant, le capitaine ou le colonel ? Ce sont là certaines des questions que posent des visiteurs du musée dont la curiosité pour le passé de notre arme a été excitée par le tour de nos collections.

La question est intéressante, et il a bien fallu que le conservateur y trouve réponse, sous peine de ruiner sa réputation. Fourrageant dans ses dossiers, il a d'abord découvert la dangereuse dimension que pouvait prendre le problème. Les grades ont parfois, au cours des siècles, changé de nom. Faut-il aussi faire l'historique des noms divers qu'a pu porter, par exemple, le caporal (1) ? Les noms eux mêmes peuvent cacher des grades divers selon l'époque, tel le major actuel, qui n'a de commun que le nom avec le major des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècle. Les questions s'emboîtent les unes dans les autres : face au risque de les voir proliférer il convient de limiter le sujet. On ne trouvera donc pas dans ce qui suit une histoire complète de la formation des grades et de leurs transformations détaillées, mais un exposé sommaire de ce que nous croyons savoir de l'origine et de l'évolution jusqu'à nos jours des grades militaires actuels dans l'infanterie.

Car c'est de grades militaires que nous traitons. Un grade peut être un degré d'honneur ou de dignité ou encore chacun des degrés d'une hiérarchie. Etymologiquement, le terme vient du latin « gradus », qui désigne une marche d'escalier. En somme, si l'échelle hiérarchique était un escalier, ses barreaux seraient les grades. L'édition de 1962 du Grand Larousse encyclopédique, à l'article « grade », écrit : « chacun des degrés d'une hiérarchie... » et ajoute « Emprunté à la langue de l'Eglise et de la jurisprudence civile, le grade militaire indique les échelons de subordination et confère droit au commandement... ». On sent déjà que le grade est aussi vieux que la subordination dans les armées, ce qui nous mènerait loin si nous nous avisions de vouloir rechercher dans un passé trop reculé l'apparition des premiers gradés.

Nous resterons raisonnables et n'irons pas au-delà de l'existence, en France, d'une armée organisée, c'est-à-dire du XVI^e siècle. En fait le grade doté d'un

nom qui le distingue et d'attributions relativement précises daterait plutôt de la deuxième moitié du XVII^e siècle quand Le Tellier père de Louvois, fait coucher par écrit un certain nombre de dispositions en vigueur dans l'armée et les fait sanctionner par ordonnance royale. La fixation de la hiérarchie militaire date de 1655, ou en tout cas d'avant 1660 pour les officiers. Une remise en ordre, plus détaillée se produit entre 1762 et 1776, avec détermination des droits et des devoirs et la définition légale du grade, encore en vigueur, peut-être fixée à la loi du 18 mai 1834 sur l'état des officiers.

Il serait fastidieux d'entrer dans le détail d'une évolution qui s'est faite par touches successives. Il suffit de savoir qu'à partir de 1762, à intervalles plus ou moins rapprochés le ministre de la Guerre, au nom du roi, de l'empereur ou de la république précise la hiérarchie des grades, c'est-à-dire les positions de subordination respectives de chacun d'eux. Cette hiérarchie subit peu de modifications au cours de siècles : on ne peut guère relever que le cas du fourrier tantôt le premier des sous-officiers de 1754 à 1776, tantôt relégué après les sergents à partir de cette dernière date (2), et l'étrange nuance que la loi du 16 mars 1838 établit en disposant que « caporal » et « sous-officier » sont des grades, à l'intérieur desquels il y a des emplois : caporal et caporal-fourrier pour le premier grade, sergent, sergent-fourrier, sergent-major et adjudant pour le second. En dehors des juristes et des intendants, personne d'ailleurs ne prête attention à ce détail et considère les emplois comme autant de grades. Faut-il rappeler que nous connaissons, encore aujourd'hui, une distinction de cet ordre : maréchal de France qui est une dignité et soldat de 1^{re} classe, qui est un emploi, ne sont pas des grades.

Pour en terminer avec les généralités, on peut remarquer que le grade correspond non seulement à des droits et devoirs, mais à une certaine solde et au port d'un insigne apparent sur l'uniforme et que l'accès à un grade n'est effectif qu'après une nomination et une reconnaissance publique dans des formes réglementaires. Autrefois (jusque vers 1804) on faisait reconnaître le nouveau gradé sur le front de la troupe qu'il allait pouvoir commander. De nos jours, cette cérémonie n'est obligatoire que pour les chefs de corps ; pour le reste, la parution du **Journal Officiel** et la mise à l'ordre du corps sont considérées comme une publicité suffisante.

Examinons maintenant l'histoire succincte de chacun des grades actuels en partant du bas de l'échelle.

Le caporal. Ce terme se fixe vers 1550 pour désigner le premier grade de la hiérarchie chez les gens de pied. Le lance-pessade, plus tard anspessade, puis appointé, n'est, en effet, qu'un soldat d'élite analogue à ce que seront plus tard le grenadier, le voltigeur, le soldat de 1^{re} classe.

La caractéristique permanente du caporal est peut-être qu'il loge, couche, vit et combat avec les hommes qu'il commande. Le règlement de 1959 le décrit en termes qui eussent été valables en 1550 : « les caporaux vivent et travaillent avec les soldats dont ils sont les moniteurs permanents... (3) ». Le nombre des subordonnés directs du caporal, ou encore la proportion du caporal aux hommes de troupe, elle non plus, n'a guère varié : 1 pour 20 en 1574, 1 pour 10 en 1668, 1 pour 20 en 1722, 1 pour 10 en 1750, 1 pour 7 en 1771. Il s'agit d'époques où l'on passe du pied de paix au pied de guerre en augmentant le nombre des compagnies dont l'effectif est fixe. Plus tard, quand la compagnie, dont le nombre est immuable dans le bataillon, change de pied en augmentant le nombre de ses soldats, on trouve 1 caporal pour 12 ou 21 hommes en 1791, 1 pour 7 ou 13 en 1804, 1 pour 15 pendant les guerres de l'Empire, 1 pour 18 ou 29 en 1825 (4), 1 pour 12 en 1870. Après 1875, la proportion s'établit de 1 pour 8 en 1875 à 1 pour 13 ou 14 en 1914, inchangée en cas de guerre, car on augmente le nombre des caporaux à la mobilisation. En 1939, il y a 1 caporal pour 8 hommes dans un régiment, mais 1 pour 19 dans une compagnie de fusiliers-voltigeurs.

La même permanence s'observe dans les fonctions du caporal : depuis le XVI^e siècle, il est responsable de son escouade (même si depuis 1920 il n'est qu'ad-joint au chef de groupe, au combat), chef de chambre puis, à tour de rôle, caporal de semaine et caporal d'ordinaire (5). Jusqu'à une période récente, il payait même le prêt aux hommes de son escouade. Il n'est alors pas surprenant qu'il soit exempt des corvées, sinon pour les diriger.

Les règlements récents, depuis la Troisième République et l'armée des citoyens, répètent que les caporaux « s'abstiennent rigoureusement vis-à-vis de leurs hommes de toute familiarité comme de toute brusquerie... ». Disposition hypocrite, facile à rédiger mais bien difficile à appliquer, comme le savent tous ceux qui ont été caporaux. Du moins les règlements antérieurs étaient-ils muets sur le sujet. Sous le Premier Empire, le caporal faisait partie des sous-officiers, tout en logeant et couchant avec son escouade. L'ordonnance du 10 mars 1818 le rendit à la troupe ; elle lui permit toutefois de choisir son camarade de lit, puisqu'on couchait par deux, « sous l'approbation de l'officier de section ».

A mesure que l'infanterie s'est mise à utiliser un armement et un matériel plus variés, et que son organisation a dû en conséquence, devenir plus complexe, il n'a plus été possible de conserver une correspondance rigide entre le grade et la fonction. Ceci est valable pour tous les grades, même pour celui en apparence modeste de caporal. On a donc vu des militaires caporaux par le grade remplir des fonctions de plus en plus diverses : dans le rang (fusilier-voltigeur, mitrailleur, pointeur de mortier, etc...) dans les bureaux, dans les ateliers, dans les transmissions, à l'infirmerie, devant les fourneaux de la cuisine. La liste s'en accroît sans cesse.

Le caporal-chef. La diversification des rôles que le caporal a été amené à jouer ayant multiplié le nombre des représentants de ce grade, il a fallu songer à un caporal plus caporal que les autres pour les commander sans qu'il fut nécessaire d'accroître le nombre des sergents. Toute l'évolution de l'encadrement militaire depuis le début des armées organisées est marqué par la nécessité de prévoir de nouvelles catégories sans multiplier à l'excès les grades, surtout lorsqu'ils comportent une solde plus élevée. La création du fourrier en 1754 en tant que grade avait

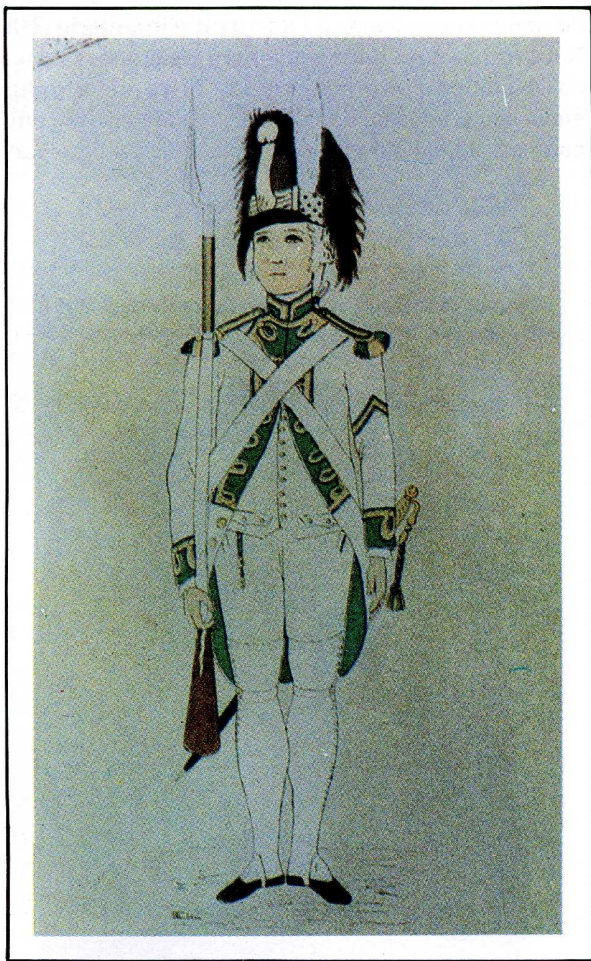


Caporal fourrier d'infanterie (1875 - 1914)

finalement abouti à une spécialité de fourrier répartie, selon l'ancienneté, entre les grades de caporal et de sergent.

Après la Grande Guerre, à l'issue des longues discussions qui amenèrent à la réforme de 1928, le grade de caporal fourrier est supprimé et il est créé le grade de caporal-chef (ou brigadier-chef), placé dans la hiérarchie entre celui de caporal et celui de sergent (6).

Le nouveau grade donne plus de souplesse à l'avancement. Il permet de conserver, avec un avantage de solde et de situation, des caporaux qu'on ne peut (ou ne veut) nommer sergents, soit qu'ils soient brillants, mais trop jeunes, soit qu'ils soient de vieux serviteurs ayant atteint les limites de leur compétence. On peut ainsi être caporal-chef à dix-neuf ans, avec un brevet de préparation militaire par exemple, ou à trente ans passés, dans les troupes de métier comme la Coloniale ou la Légion. Quant aux fonctions, le caporal-chef peut remplir toutes celles d'un jeune sergent.



**Sergent du régiment du Roi
infanterie vers 1780**

Le caporal-chef rengagé à une situation matérielle confortable : nourri, logé, vêtu gratuitement, il dispose souvent de plus d'argent de poche qu'un jeune sergent.

Comme il n'est pas indispensable d'avoir été caporal-chef pour être promu sergent cette création ne retarde en rien l'avancement des meilleurs sujets. La commodité de ce nouveau grade explique probablement qu'il ait survécu depuis près de soixante ans aux réformes. Battrait-il le record de durée du caporal fourrier, qui fut de cent vingt ans (7) ?

Le sergent. Le terme est fort ancien : il y a un sergent au Moyen-Age, mais qui a fort peu à voir avec le sergent au sens actuel du mot. Comme le caporal, le sergent, chef modeste placé entre l'officier et la troupe ne paraît guère remonter au-delà de 1550. Sa présence constante dans la compagnie ou enseigne de gens de pied est attestée après les guerres de religion. Toutefois, ce sergent est une sorte de sous-officier supérieur, parfois compté parmi les officiers et qui n'existe qu'à un seul exemplaire par compagnie.

A partir de 1662, sa situation se rapproche de celle du sergent actuel : dès 1692, il y a deux sergents par compagnie, dont l'un, le sergent d'affaires, ressemble à l'adjudant de compagnie et au chef comptable réunis. C'est l'homme de confiance du capitaine. Mais l'autre remplit des fonctions analogues à celle du sergent d'aujourd'hui car il aide les officiers à faire fonctionner le service intérieur. Au combat, il a le rôle important de conserver l'ordre serré, sans lequel une bataille peut mal tourner. C'est pourquoi il est armé d'une hallebarde, qu'il perdra en 1746 pour recevoir un fusil. Jusqu'en 1776, la proportion du sergent aux hommes de troupe, caporaux compris est de 1 à 18 jusqu'à 1 pour 24. Il y a généralement quatre sergents par compagnie, dont un d'affaires. Le doublement de la compagnie, en 1776, rend le simple sergent responsable de 30 hommes, mais une partie de ses fonctions passe au sergent-major et au fourrier.

Ses attributions actuelles sont alors pratiquement fixées : il est responsable, sous un lieutenant ou un sous-lieutenant d'une « subdivision de deux escouades, (c'est-à-dire d'une section) tant pour le service intérieur qu'au combat. Mais jusqu'en 1875, en dehors du combat, l'officier n'intervient pour ainsi dire pas, ni dans le service intérieur, ni dans l'instruction individuelle. Le sergent peut aussi, jusqu'à la Révolution, participer au recrutement, mais ce n'est pas automatique (8). A travers les variations d'effectif de la compagnie, le sergent reste dans la proportion de 1 pour 20 à 30 hommes, selon le pied de paix ou de guerre jusqu'en 1913, de 1 pour 14 en 1914 et 1 pour 12 en 1939, compte tenu que le temps du combat en rangs serrés est alors révolu et que la guerre

moderne requiert un encadrement plus étroit. Mais les responsabilités ne changent pas foncièrement jusqu'à l'avènement de l'infanterie à moteur : un sergent de 1789 n'eût pas été trop dépaycé, professionnellement, sous Napoléon 1^{er}, Napoléon III, Félix Faure ou le Président Coty.

Ce que l'on dit pour le caporal sur la dissociation du grade et de la fonction est valable pour le sergent. Depuis Louis XIII le grade de sergent avait été donné au tambour-major et dès Louis XV il y avait au bataillon une sorte de sergent du matériel appelé capitaine d'armes. Les maîtres-ouvriers ont eu progressivement rang de sergent, le tailleur sous Napoléon 1^{er} et les autres sous la Restauration. La prolifération des sergents hors du rang s'est poursuivie jusqu'à être légalisée par l'ordonnance créant la compagnie hors-rang (9). Par la suite, leur nombre ne fera que s'accroître jusqu'à atteindre l'impressionnante liste des spécialités qui peuvent être attribuées aujourd'hui à un sergent.

Enfin, il faut rappeler qu'entre 1841 et 1962, il a existé un sergent indigène, tant dans l'armée d'Afrique que dans les troupes coloniales.

Le sergent-chef. Comme celui de caporal-chef ce grade est le produit de la réforme de 1928. La création d'un sergent supérieur permet alors de supprimer les grades de sergent-major et de sergent fourrier, qui étaient des grades de plume plus que d'épée.

On peut rappeler l'histoire de ces grades. Le fourrier, caporal ou sergent fourrier par la suite, existait déjà dans les armées au XV^e siècle ; depuis 1762, dans l'infanterie, il tenait les écritures de la compagnie et veillait au campement et aux distributions. Au combat, il n'avait pas de place particulière jusqu'en 1791, où les huit fourriers de fusiliers dans un bataillon formaient la garde au drapeau. Cette disposition fut abrogée en 1808. Le plus souvent le fourrier était un garçon instruit, qui attendait d'avoir l'ancienneté voulue pour passer sergent. Mais ce n'était pas un échelon obligatoire : un caporal pouvait devenir sergent sans avoir été fourrier. Le sergent-major, créé en 1776, était un sergent supérieur aux autres dans la compagnie, mais en 1808, il fut confiné dans l'administration de son unité. Entre 1791 et 1808, l'un des sergents-majors du bataillon était porteur de drapeau. Le sergent-major devint le symbole du sous-officier administratif pratiquement jusqu'en 1928 ; c'était généralement un ancien fourrier. Cependant il pouvait, au combat commander une section, après 1872, en cas de nécessité.

De même que le caporal-chef, le sergent-chef groupe dans un grade unique des possibilités de fonctions diverses : dans une compagnie on le trouve comptable, adjoint au chef de section, sous-officier de tir et

d'armement, responsable de l'appel du soir ; au bataillon, chef de la section de renseignement et d'observation ; au régiment, secrétaire de l'officier des détails, chef des radiotélégraphistes, artificier, vagemestre. La proportion du sergent-chef aux hommes de troupe est d'environ 1 pour 36, celle du sergent-chef aux sergents de 10 pour 27. On peut difficilement être sergent-chef avant cinq ans de service, mais ce grade est celui où l'on devient le plus couramment sous-officier de carrière. Entre 1928 et 1960, c'est une sorte de grade d'attente, de volant dans l'avancement du sous-officier, marche-pied pour le grade d'adjudant mais parfois voie de garage.

En 1941, on rétablit le grade de sergent-major pour les sergents-chefs comptables, qui se plaignent de n'avoir pas d'autorité suffisante à la compagnie s'il y existe un sergent-chef plus ancien qu'eux. Ce grade est supprimé en 1962 avec l'évolution du système de comptabilité des corps de troupe. Le sergent-major dernière manière est placé entre le sergent-chef et l'adjudant.

L'adjudant. Nous avons, dans ce bulletin, consacré de nombreuses pages à l'adjudant d'infanterie (10). Nous retracerons donc seulement les grandes lignes de l'évolution d'un grade créé en 1776 comme le plus élevé des grades de bas-officier. Placé hors des compagnies, à l'échelon du régiment, puis du bataillon,

Blouson modèle 1946 de sergent-major du 51^e R.I.
(noter l'écusson surmonté des galons de grade trois, plus un)





Adjudant d'infanterie - 1886 - 1914 (grande tenue)

c'est un bas-officier d'état-major, chargé d'aider le chef de bataillon, surtout dans le service intérieur, « le surveillant de la police et l'âme de la discipline », écrit Bardin en 1807. Au combat, son rôle est ingrat : il assure la marche des trains et de la logistique, la transmission des commandements, l'exécution des ordres imprévus. Il règne sur le corps des sous-officiers plus encore que le président des sous-officiers aujourd'hui, car il est seul responsable de leur conduite et les note pour l'avancement. Cette puissance du temps de paix lui nuit en temps de guerre, car il a peu d'occasions de se mettre en valeur dans la mêlée, donc d'être promu pour actes exceptionnels. Avant 1791, l'adjutant reçoit des « lettres de sous-lieutenant », au bout de dix ans de grade, cinq en temps de guerre. L'avancement à l'élection supprime cette clause et, en pratique, le grade n'est pas un bon tremplin pour l'épaulette.

La loi du 25 juillet 1887, qui ajoute à l'adjutant du bataillon un adjudant par compagnie banalise en quelque sorte le grade (11). Le nouvel adjudant de compagnie devient le bras droit du capitaine, comme l'était le sergent-major, mais sans responsabilité administrative. Avec le système d'avancement au grade de sous-lieutenant par l'école de Saint-Maixent, l'adjutant, trop âgé en moyenne, est écarté de l'épaulette de 1874 à 1904, date où le dixième des vacances de sous-lieutenant lui est réservé. On ne

peut restreindre son rôle au bataillon ou à la compagnie, car il est titulaire d'un grade qui comporte des avantages d'autorité et de solde, dont il y aurait quelque injustice à écarter de vieux sous-officiers, aux fonctions bien précises. Le glissement signalé dans les grades précédents du grade vers la fonction amène des adjudants chefs armuriers, sous-chefs de musique, maîtres d'escrime et même, en 1913, chargés de l'infirmerie. Le tambour-major, après avoir eu rang de sergent-major, est placé entre le sergent-major et l'adjutant.

L'adjutant indigène apparaît en 1905 dans les troupes coloniales, en 1916 dans l'armée d'Afrique. Il n'occupe pas les fonctions de l'adjutant européen, mais sert de trait d'union entre le commandement et l'ensemble des indigènes, sous-officiers et troupe.

L'adjutant-chef. Ce grade est créé par la loi du 30 mars 1912 pour des postes requérant une autorité qui ne peut reposer sur la seule ancienneté. En termes clairs, pour améliorer la situation d'un adjudant qu'il n'est pas sûr de pouvoir faire passer sous-lieutenant. On choisit les candidats parmi les adjudants d'au moins dix ans de services et deux ans de grade « ayant les qualités pour se voir confier les attributions d'un lieutenant... (et) sur les autres sous-officiers une autorité incontestable... ». L'adjutant-chef ne doit être ni secrétaire du colonel, ni adjudant de bataillon, ni vagemestre... La Grande Guerre fait disparaître cette prohibition et désormais, les tableaux d'effectifs porteront, pour les postes d'adjutant, qu'ils « peuvent être donnés » à un adjudant ou à un adjudant-chef ; seul le poste d'adjutant de compagnie ne peut revenir à un adjudant-chef. Les pourcentages relatifs d'adjudants et d'adjudants-chefs sont réglés par décret. En 1939, la proportion d'adjudants ou d'adjudants-chefs à la troupe est de 1 pour 72. Après 1945 la distribution des postes indifféremment à l'adjutant ou à l'adjutant-chef reste la règle. Le nombre des spécialistes dans ces grades s'accroît pour les mêmes raisons que dans les autres grades, mais repose sur le système des brevets de qualification institués à partir de 1946.

Le major. Ce grade est encore bien récent pour avoir une histoire. Tout au plus peut-on avancer que la distinction qui, en 1913, avait paru nécessaire entre l'adjutant-chef et l'adjutant, a paru indispensable en 1972 entre l'adjutant-chef et le major. La seule différence entre ces deux derniers dans le domaine des fonctions paraît exposée par l'article 22 du titre III du décret du 22 décembre 1975 sur le statut des sous-officiers de carrière : en dehors des fonctions attribuées à l'adjutant-chef, les majors « peuvent tenir des emplois de commandement et d'encadrement, ou de haute qualification dans une spécialité déterminée ». On peut se demander pour quelle raison, on a choisi ce nom de major, qui dans l'armée de Terre crée une confusion avec les majors officiers du passé ?

(à suivre)

• Colonel (ER) P. CARLES

« APPELÉS » : P.D.L.



Caporal



Caporal-chef



Sergent

LES GALONS ACTUELS

« DE CARRIÈRE » : A.D.L.



Caporal



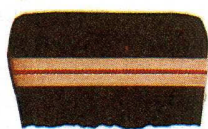
Caporal-chef



Sergent



Sergent-chef



Adjutant



Adjutant-chef



Major

notes

- (1) A titre non limitatif, celui-ci s'est appelé : dizenier, cap d'escadre ou cap d'escouade, puis caporal au XVI^e siècle. Mais il y avait eu un précédent caporal commandant à plusieurs caps d'escadre.
- (2) En toute rigueur, le fourrier est le premier des bas-officiers jusqu'en 1776, mais après, le grade relégué à la queue des sergents, est appelé fourrier-écrivain.
- (3) Règlement du service dans l'Armée - 2^e partie. Service intérieur des corps de troupe d'infanterie. Edition 1959 - Chapitre VI article 70.
- (4) Mais la proportion de 1 à 29 n'a jamais été atteinte pratiquement.
- (5) Dans ce cas, sous l'Empire et jusqu'en 1870, il fait le marché des légumes, reçoit les rations de pain et de viande et surveille la cuisson.
- (6) Décret du 26 août 1928.
- (7) La première mention officielle du grade de caporal fourrier paraît être dans le décret du 18 février 1808 sur l'organisation de l'infanterie.
- (8) Le sergent racoleur est un personnage particulier, souvent un civil revêtu de l'uniforme pour la circonstance. Il semble qu'on demande seulement à un sergent particulièrement doué pour cette besogne de « faire des recrues sans tromperie, ni violence », généralement dans son pays d'origine.
- (9) La liste des emplois de sergents au petit-état-major comprend le secrétaire du trésorier, le garde-magasin d'habillement, le maître armurier, les maîtres tailleurs et cordonniers. Ordonnance du 7 mai 1831.
- (10) Voir Infanterie numéro 13 et 14.
- (11) Avant 1887, la proportion de l'adjutant à la troupe est de 1 pour 800 environ jusqu'en 1808, 1 pour 700 (paix) ou 1 000 (guerre) ensuite. La loi de 1887 fait passer le nombre des adjutants de 1 à 16 dans le bataillon et la proportion devient de 1 à 60.

L'INSIGNE

du 24^e Régiment d'Infanterie



Type III

Le 24^e R.I. fut formé sous le nom de Brie avec deux bataillons de Royal.

Son drapeau porte : HONDSCHOOTE 1793, GENES 1800, IENA 1806, FRIEDLAND 1807, LES DEUX MORINS 1914, ARTOIS 1915, L'AISNE 1918. Ce fut l'un des régiments de Paris de 1880 à 1939. Dissous en 1965, il vient d'être recréé par changement d'appellation du 76^e R.I.

Le premier modèle date des années 1938 - 1939. Sa description héraldique en est la suivante : « Cercle évidé irrégulièrement, portant en bordure dextre le chiffre 1832 (ou 1839), fermé en pointe par trois barres décroissantes portant les mentions 1745 pour la première, 24^e R.I. pour la seconde et 1914/18 pour la troisième, au lion couché surmonté d'une tête de poilu casqué, le tout de bronze ».

Ce premier insigne a été réalisé avant guerre par la maison Arthus Bertrand de Paris. L'épingle est à bascule, le revers porte l'inscription : Arthus Bertrand Paris déposé et le poinçon de cette maison. Un autre tirage, très vraisemblablement datant de fin 1939 ou du tout début 1940 ne porte pas le nom du fabricant au revers. Un tirage porte la date erronée de 1839 sur l'avvers.

Le deuxième insigne du 24^e date de fin 1945. En voici la description héraldique : « Ecu moderne d'azur à la plaine de gueules timbrée de l'inscription 24^e R.I. (puis 24^e B.I.) d'or et au lion d'or surmonté d'une nef d'émail blanc à la grande voile timbrée d'une croix de Lorraine d'or. De part et d'autre, cartouches d'or opposés, celui du chef portant 1945 en lettres d'azur, celui de pointe portant 1745 en lettres de gueules ».

Cet insigne lui aussi de la maison Arthus Bertrand est d'une belle facture, avec de superbes émaux. Le revers porte l'inscription Arthus Bertrand Paris, il est lisse et le poinçon de la maison A B figure sur le boléro. En 1946, le sigle 24^e R.I. est changé en 24^e B.I.. La fabrication reste la même. Le 24^e B.I. est dissous en 1949.

Le troisième modèle est celui de la reconstitution du régiment comme 24^e R.I.D. (1). Il a été homologué G.2384 et sa réalisation en a été confiée, une fois de plus, à la maison Arthus Bertrand à Paris. Il est décrit héraldiquement de la manière suivante : « Nef d'argent à la voile écartelée d'une croix d'émail blanc timbrée du chiffre 24 d'or, au 1 et au 3 violine, et au 2 et au 4 d'orangé ».

Ce très bel insigne, homologué G.2384, a été numéroté. Il a été en service peu de temps. Le revers est guilloché et porte l'inscription de la maison Arthus Bertrand, le numéro d'homologation et le matricule. Le poinçon A B se trouve sur le boléro.

• Jean MARCHETTI

Témoignage :

un caporal de forteresse

Cette rubrique est ouverte à tous. Pour y figurer, il suffit de faire parvenir à la rédaction un texte accompagné de photos.

En mai 1940, j'étais au 2^e bataillon du 42^e Régiment d'Infanterie, caporal faisant fonction de chef de groupe dans une compagnie d'engins et de fusiliers voltigeurs ou C.E.F.V. Le bataillon comprenait une C.E.F.V. et trois compagnies de mitrailleurs (1). Il y avait aussi des camarades qui servaient dans les équipages d'ouvrages, c'est-à-dire qu'ils armaient un O.F.P., ouvrage fortifié permanent, avec des artilleurs, des sapeurs, bref tout le personnel nécessaire. On les appelait des « casematiers » et nous, nous étions troupes d'intervalles, combattant en plein air. Depuis 1938, j'avais servi au 42^e à Neuf-Brisach ; une autre partie du régiment était à Colmar et des compagnies à Marckolsheim, Sundhouse, etc. dans des casemates dites de sûreté.

Lors de la déclaration de guerre, le 1/42^e fut dédoublé et je fus versé au II/42^e. Nous faisons partie du secteur fortifié de Colmar. Un peu avant, on nous avait passé en revue à grand fracas, avec tout l'armement rangé dans la cour : mortiers, canons de 25, etc. (2). Nous, voltigeurs, nous avions des antiquités, comme la « canne à pêche » 07 - 15 ; les mitrailleurs avaient des mitrailleuses Hotchkiss et des mousquetons (3). Le premier M.A.S. 36 et le premier pistolet-mitrailleur que j'ai vus, c'est à Marseille, en janvier 1941, où j'avais rejoint le 43^e R.I.A. après mon évasion. Cette revue, passée par le ministre, fut clôturée par un gueuleton.

Mais quand je suivais le peloton des élèves caporaux, au début de 1939, on nous avait aussi montré l'armement d'une casemate C.O.R.F. de première ligne : mitrailleuses Reibel de 7,5 solo ou jumelées, Hotchkiss de 13,2 pour D.C.A., fusils-mitrailleurs et lance-grenades de cloche. Cela nous fit ouvrir de grands yeux. Toutes les casemates n'étaient pas occupées ; certaines étaient fermées à clef. Plus tard, parcourant la dorsale de troisième ligne, je vis, outre les C.O.R.F., des ouvrages plus petits avec une tourelle de béton abritant un 47 de marine. Nous fûmes très impressionnés par ce déploiement de moyens.

En Mai 1939, les fusiliers voltigeurs des C.E.F.V. et des compagnies de mitrailleurs furent répartis précipitamment le long du Rhin dans des cantonnements immondes. Encadrés par des équipes de sapeurs, nous avons terrassé jour et nuit, puis bétonné des ouvrages Garchery (qu'on appelait des G) dits cuvelages d'intervalles, avec deux chambres de tir, une tirant à droite avec une Hotchkiss, l'autre à gauche avec un F.M., mais pour tirer devant, rien n'était prévu. Ces G devaient contenir un demi-groupe, le reste se battant dehors, dans des boyaux et emplacements latéraux. Si j'ai bonne mémoire, dans les grands C.O.R.F. de 1^{re} ligne, il y avait 28 hommes, dans les moyens, en 2^e ligne, 22, dans les gros ouvrages de la dorsale, une trentaine. Entre les ouvrages, il y avait de petits C.O.R.F. à 7 hommes, des casemates à canon de 47 à 6 ou 7 hommes, des G à 6. C'est-à-dire que les unités organiques étaient brisées dès qu'elles se muiaient en équipages d'ouvrages.

Le début de la guerre se passa à bétonner ou à occuper de petits ouvrages du secteur de Colmar. Nous avions à notre gauche, au nord, le 242^e R.I., qui touchait le 172^e de Strasbourg et à notre droite, au sud, le 28^e R.I.F. qui jouxtait le 171^e de Mulhouse (4).

En mars 1940, le secteur fortifié de Colmar devint 104^e Division de forteresse, Comme Fritz ne bougeait pas, on nous retira de l'avant pour nous porter cent ou deux cents mètres en arrière, sur une digue secondaire du Rhin. Avec mon groupe, j'étais sur la digue et à un kilomètre à gauche il y avait deux ou trois pièces de mitrailleuses commandées par un adjudant-chef dont je dépendais. On nous fit construire des emplacements de combat et des baraques. Je ne sais pourquoi je fis creuser dans la digue pour y mettre la baraque de mon groupe comme un abri de 1914 - 1918. Les mitrailleurs construisirent les leurs en arrière de la digue, dans un endroit plat et commode, mais vu du Limbourg, qui de l'autre côté du Rhin fournissait un bon observatoire.

Puis, je reçus la mission de creuser un G qui flanquait la digue en saillant, mais ne me satisfaisait pas car il n'avait aucune vue vers le Rhin. Je fis donc édifier avec des rondins et des sacs à terre un emplacement d'où on battait en direction du fleuve, mais mon adjudant-chef y vit une fantaisie contraire aux ordres donnés. Il me donna l'ordre formel de démolir mon bastion et dit qu'il viendrait le lendemain s'assurer que j'avais obéi : « Vous n'êtes pas stratège, mais caporal » me dit-il « tenez vous en donc aux ordres ! ».

Le lendemain, 15 juin, ce ne fut pas mon chef de section, mais Fritz qui vint. A 9 heures commença une intense préparation d'artillerie. Les gars d'en face avaient amenés des canons sur voie ferrée en face des C.O.R.F. de 1^{re} ligne et démolirent tout. Les obus qui nous étaient destinés passèrent au-dessus de ma baraque-abri et ne firent pas trop de mal à notre G. Par contre, les baraques des mitrailleurs reçurent deux rafales de 105 qui massacrèrent toute l'équipe qui prenait le jus, y compris mon adjudant-chef anti-stratège, qui mourut le quart à la main. Seul, un caporal mitrailleur qui avait oublié ses cigarettes et était allé les chercher dans le G échappa à la mort. Bien qu'à demi-assommé par le souffle d'un obus, il vit, par le créneau mitrailleuse les feldgrau qui arrivaient en masse et, machinalement, tira la bande engagée avant de se replier.

J'entendis cette rafale et me mis en alerte. Je répartis rapidement la moitié de mes gars dans le G et l'autre dans mon emplacement non réglementaire. Quand les Allemands sont arrivés, à 9 h 15, nous les avons accueillis vigoureusement. Nous avons tenu toute la journée du 15, la nuit et jusqu'au milieu du 16, malgré les obus, les bombes des stukas. Trois fois, ils ont donné l'assaut et trois fois nous les avons repoussés, sans appui d'artillerie, sans contre-attaque d'infanterie amie, tout seuls. Nous étions comme enragés et surtout très jeunes. Quand, finalement, notre G a été mis hors d'usage, nous avons tenté une sortie qui a réussi et nous avons marché vers les Vosges. Finalement, j'ai été pris à vingt kilomètres de notre première position, car Fritz était déjà partout. Depuis, on a écrit que nous étions sacrifiés et que nous le savions. Ce n'est pas vrai : nous attendions toujours une contre-attaque française, c'est pourquoi nous tenions. Le général savait peut-être que nous étions sacrifiés, mais pas nous (5).

Le 18 juin, à peine capturé, je fus interrogé à l'état-major d'une division allemande et le général allemand, lors qu'il eut localisé l'emplacement de notre ouvrage, me félicita pour notre résistance (nous leur avions mis près d'une compagnie au tapis) et me fit servir un casse-croûte de général de sa propre popote. Je n'ai jamais eu d'autre récompense, mais j'étais assez content de moi.

● Souvenirs de R.F.

(1) Les régiments d'infanterie de forteresse ou R.I.F. avaient le tableau d'effectifs d'une demi-brigade de mitrailleurs, c'est-à-dire un état-major, une compagnie de commandement et deux ou trois bataillons de mitrailleurs. Le 42^e avait deux bataillons en 1940. Le bataillon de mitrailleurs avait un état-major plus une section de commandement, une compagnie hors rang, une C.E.F.V. et trois compagnies de mitrailleurs, soit 29 officiers, 107 sous-officiers, 130 caporaux-chefs et caporaux et 844 hommes.

(2) A la C.E.F.V., en effet, il y avait une section de mortiers de 81 à trois pièces, soit six tubes, trois sections de canons antichars de 25 à trois pièces chacune soit neuf pièces et trois sections de F.V. à trois groupes, soit neuf fusils-mitrailleurs.

(3) La compagnie de mitrailleurs comptait une section de commandement et trois sections de combat, chacune à deux sections de mitrailleurs de deux pièces, plus une section de F.V. à trois groupes : 4 officiers, 18 sous-officiers et 154 hommes au complet, 6 mitrailleuses, 3 F.M..

(4) Le secteur fortifié de Colmar, faisant suite à celui du Bas-Rhin avait sa 1^{re} ligne sur le Rhin aux ponts de Rhinau, Marckolsheim et Neuf-Brisach, la position de résistance à l'Ouest des forêts. Le 16 mars 1940, ce secteur fortifié fut dissous et fit place à la 104^e Division de forteresse, avec les mêmes éléments, 28^e et 42^e R.I.F. à deux bataillons chacun, 242^e R.I. à trois bataillons et un centre d'instruction 21/42.

(5) La 104^e D.I.F. reçut le 16 juin l'ordre de se replier sur les Vosges. Le 18, Colmar fut occupé ; le 19, des éléments défendirent Soutzieren, Munster et la Schlucht et le 242^e défendit le Saut des Cuves, puis la défense fut reportée au sud-est de Gerardmer, qui fut pris le 22. Le Q.G. de la 104^e D.I.F. fut capturé au sud de Longemer.

La 104^e D.I.F. a été citée à l'ordre de l'Armée ; le 42^e fut cité deux fois au même ordre, le 28^e et le 242^e une fois.

Monsieur R.F. fut emmené prisonnier et s'évada en fin 1940. Ayant appris que son père avait des difficultés en Alsace, il passa en zone interdite pour lui porter secours, fut capturé et renvoyé au Stalag, d'où il s'évada une seconde fois. Repris, il fut dirigé sur un camp de concentration, s'évada en cours de route et revint en France en 1942.

mystique

de notre fête nationale

Son origine.

C'est le 6 juillet 1880, sur proposition de Benjamin Raspail, que la date du 14 juillet fut adoptée comme fête nationale pour commémorer non seulement la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, mais aussi, la fête de la fédération, un an plus tard jour pour jour ; qui en a été le premier anniversaire et a été une manifestation de la réconciliation nationale. Ce jour là se déroula dans un climat d'allégresse et de fraternisation sur un autel de vingt-cinq mètres de haut. Talleyrand dit la messe entouré de deux prêtres couverts d'écharpes tricolores et La Fayette l'épée tendue, prêta le serment de fidélité de la garde nationale.

Dans Paris, quatre cent canons tonnèrent au milieu des clameurs de près de deux cent mille spectateurs. Le soir un banquet de plus de vingt mille couverts tandis que commençaient des bals et farandoles qui devaient durer pendant trois jours.

Sa mystique.

Le premier 14 juillet de notre histoire qui vit éclore sur tout le territoire français ces fêtes qui avaient pour but de proclamer la suppression de toutes les frontières et de toutes les inégalités.

Le 14 juillet est la seule grande fête laïque dont la célébration provoque dans les cœurs le même enthousiasme que celle des fêtes religieuses de Noël et de Pâques.

Sa caractéristique essentielle est d'être une fête champêtre et l'on peut se demander sans excès de septicisme si la prise de la Bastille survenue il y a deux siècles est encore de nos jours l'objet d'une telle fidélité.

Cette fête symbolique de la Liberté et l'éclat de ces journées de juillet où tout une grande partie du peuple quitte ses demeures pour aller fraterniser au son des orchestres en pleine rue et dans les places des villages.

Le 14 juillet, c'est la fête de la liberté et de l'unité, de la jeunesse et des patriotes avant tout, où la griserie de la danse et des boissons s'ajoute à celle des cœurs, dans la tiédeur complice de cette nuit d'été, mais aussi fête de l'enfance qui découvre les splendeurs de l'ingéniosité

humaine de ce que l'on appelle si justement « les feux d'artifices » et qui est heureuse de se mêler aux adultes dans les défilés aux flambeaux où le citoyen se fait à la fois spectateur et acteur pour qui le 14 juillet est la commémoration des grandes journées d'où naquit la République.

Il faut avoir vécu à l'étranger dans nos ambassades et dans nos consulats pour se rendre compte de la profondeur de l'attachement des Français à la tradition républicaine, dans l'hommage qu'ils apportent à leurs ancêtres de 1789.

La fidélité à la République est un choix, un engagement par lequel des paysans et des ouvriers éprouvent leur liberté.

Parfois les jeunes gens sourient de la solennité pompeuse des fêtes du 14 juillet, grand ambassadeur, consul, maire, discours patriotique. Même si le style de la manifestation les déçoit, ils savent pourtant que le moment venu, ils seront fiers d'apporter à leur tour leur témoignage de leur foi républicaine libérale même constitutionnelle, l'affirmation que chaque citoyen est adulte, libre de dire oui ou non aux grands moments de la vie nationale ou municipale et par ce seul fait, l'égal de tout autre citoyen puisqu'aucune injustice de naissance ou de fortune ne peut remettre en question le droit de vote.

Le 14 juillet c'est l'explosion de joie qui accompagne le plaisir de l'acte libre, la joie profonde, le désir de comprendre et d'aimer.

Mystique simple et peut-être naïve, mais mystique profondément enracinée et par où s'explique une des tendances les plus spontanées d'un peuple amoureux de son indépendance.

En 1989, nous célébrons la commémoration du bicentenaire de la Révolution de 1789.

Le deuxième millénaire, pendant lequel la France tout entière, quelquefois puissent être ses angoisses ou ses revers, retrouvera son unité devant les mêmes défilés de son armée et les discours de ses autorités, dans la joie profonde et fière de la devise : « Liberté - Egalité - Fraternité ».

● N. CUSUMANO
Consul de France honoraire

Sans arme, ni galons l'aumônier militaire fait partie de la maison militaire.

Un signe en est l'uniforme qu'il porte

C'est ainsi qu'on le verra exercer son ministère, dans des conditions parfois d'extrêmes difficultés, sur tous les théâtres d'opérations.

RELIGIONS et SOLDATS

Autrefois l'aumônier était un ecclésiastique, attaché à la personne de quelqu'un pour distribuer ses aumônes. Il accomplissait auprès de lui, le service divin : par exemple « aumônier de la Reine », à l'époque cela va de soi ; sûr de son droit, de la justice de sa guerre, on doit avoir de son côté Dieu, ses saints et ses anges ! C'est Saint-Sulpice, dit « Saint-Sulpice-le-Pieux », évêque de Bourges qui est le plus ancien personnage qu'on sache qualifié d'un titre d'aumônier militaire. Il est dit « Père de Camp ».

Aujourd'hui, c'est un prêtre attaché à un corps, ou à un établissement, pour y accomplir le service divin et dispenser l'instruction religieuse : aumônier de collège, de prison, de communautés diverses.

Anciennement, le droit le considérait par opposition à héritier, comme légataire (on disait aussi parsonnier). En l'occurrence, l'aumônier du testateur, était au Moyen Age l'exécuteur testamentaire. A noter que le sommet de l'Aumônerie militaire de cette époque ne se situe ni au temps du grand empereur Charles, ni aux Croisades, ni même sous Louis IX, mais bien dans l'armée de Jehanne la pucelle.

Le nom de Grand Aumônier de France est le titre que portait le premier aumônier de la Cour des Rois de France. (C'était un des grands offices de la Maison du Roi, aux attributions étendues).

En Angleterre, par exemple existait un Lord-aumônier, officier chargé de distribuer aux pauvres les biens des suicidés, et l'amende imposée aux auteurs de meurtres involontaires !

L'Aumônier militaire.

De tout temps, les problèmes de la pratique religieuse se sont imposés aux Armées. Elles ont donc été conduites à détacher auprès d'elles, différents représentants des cultes.

Dès 742. le Premier concile de Ratisbonne décide que dorénavant tout chef de guerre sera accompagné dans ses expéditions de deux évêques et d'un certain nombre de prêtres. Certains prélats se montreront être de redoutables chefs de guerre, tel le légat Adémar de Monteil « pilleur de ville », et brillant orateur, mort de la peste à Antioche en 1098. (Il montre tant de zèle au Concile de Clermont que le pape Urbain II le nomme Légat apostolique pour la Première Croisade).

Avant 1789, le Grand aumônier, désigne les aumôniers militaires, attachés à chacun des régiments, et qui prennent le titre d'Evêque des armées. Abolie par la Révolution, l'Institution de l'aumônerie est rétablie en 1816. C'est le Cardinal de Talleyrand-Périgord, Grand aumônier de France de 1814 à 1821 qui présidera à la Constitution de l'aumônerie militaire de la Restauration.



Armée de Terre



Armée de l'Air

A l'Armée de Crimée, Napoléon III nomma des aumôniers et créa en 1866, un aumônier en chef qui eut la direction des aumôniers des hôpitaux et des établissements militaires.

Après 1870, il y aura extension du service des aumôniers militaires aux cultes protestant et israélite : les aumôniers titulaires, assimilés au grade de capitaine, en perçoivent la solde et sont nommés par le ministre sur présentation des évêques ou du consistoire.

Des aumôniers militaires sont affectés dans les unités pendant la Grande Guerre.

L'aumônerie des différents cultes est réorganisée en 1935, en 1938 et en 1958 elle comprend alors des aumôniers militaires (titulaires, assimilés aux capitaines et auxiliaires, assimilés aux sous-lieutenants), affectés à des unités en opérations, et des aumôniers territoriaux (permanents, assimilés aux sous-lieutenants qui desservent, perçoivent le tiers de la solde de ce grade, ou bénévoles, qui sont envoyés par l'autorité ecclésiastique), qui sont attachés aux formations militaires du territoire.



Croix Huguenote



Marine



Le soldat, lui aussi, a une âme

Obsèques d'un Zouave 1914

par J. AUBERT



Dix lettres de l'aphabet hébraïque rappelant les dix commandements

Les aumôniers aux armées ont pour insignes distinctifs la croix pectorale (ou Table de la Loi pour les rabbins), des écussons noirs à croix brodée d'argent ou or (Table de la Loi pour les rabbins), sur les pattes d'épaules des rameaux d'olivier argent ou or suivant la fonction. Ce n'est qu'en 1939, qu'une organisation semblable, est créée dans l'armée de l'Air. L'abbé Pierra, prêtre du Diocèse de Paris, ancien colonel pilote, alors Vicaire général de la marine et Aumônier du croiseur-école « Jeanne d'Arc », en a la première conception. Mobilisé en septembre 1939 comme colonel il fait accepter l'idée au ministre de l'Air, et obtient qu'un certain nombre d'aumôniers de l'armée de Terre soient détachés au service des ailes.

D'origine très ancienne, l'Aumônerie de la marine est dotée d'un statut sous le Second Empire. Elle compte alors soixante prêtres. Le poste d'Aumônier en chef de la marine est créé en 1852. Il est confié à un ecclésiastique de forte personnalité : l'abbé Félix Coquereau. C'est lui, qui, en 1840 s'embarquera sur la « Belle Poule », désigné comme aumônier par le roi Louis Philippe. Il se rendra à Sainte-Hélène et ramènera en France le corps de Napoléon 1^{er}.

Sous la troisième République, le nombre d'aumôniers titulaires assimilés aux lieutenants de vaisseaux est réduit à trente.

L'organisation est à nouveau remaniée en 1936 et en 1954 : proches des Aumôniers de la marine affectés aux Forces navales, existent maintenant des aumôniers auxiliaires qui desservent les Ecoles et établissements de la marine à terre.

Les aumôniers, tous volontaires, sont nommés par le Ministre des armées. En temps de paix, ils signent un contrat, en temps de guerre, ils signent un engagement pour la durée des hostilités.

Pour les trois armées, le statut de l'aumônier a été unifié en 1964. Son administration (par le Service de santé des armées) est aujourd'hui régit par l'Instruction ministérielle numéro 4000/DEF/DCSSA du 9 mars 1981 et relative au recrutement, à l'exercice des fonctions et à l'administration des ministres du culte attachés aux forces armées. Sur le plan ecclésiastique, les aumôniers militaires catholiques titulaires relèvent de l'Archevêque de Paris qui a reçu le titre de Vicaire aux armées. Le Vicariat aux armées a été créé le 26 juillet 1952.

Pour la plupart des pays européens occidentaux et des deux Amériques, en ce qui concerne leurs armées, existent des services d'aumôneries dont les membres sont, selon le cas, plus ou moins assimilés aux personnels militaires.

• Adjudant-chef FAVIER



Dernières croix pectorales réglementaires communes aux trois armes



Collection Leray

Table de la Loi pour les rabbins

Collection DEGGIN

Le tour de France des salles d'honneur

LE 132^e G.C.A.T. A SUIPPES

La salle d'honneur du 132^e G.C.A.T. se trouve à SUIPPES, en Champagne au cœur d'une terre riche en histoire où le 132 s'est illustré pendant l'épopée napoléonienne et a tenu garnison de 1875 à 1922. Ces liens privilégiés entre le 132 et la Champagne se concrétisent par une « base d'azur potencée et contrepotencée d'or qui est empruntée aux armes de Champagne » et la cathédrale de REIMS qui figurent sur l'insigne du corps.

Lorsque le 132^e G.C.A.T. a été créé en 1977 et s'est vu confier les traditions du 132^e R.I., il n'existait aucune trace des salles d'honneur de ce glorieux régiment. Un long travail de recherche fut accompli par le colonel ANTOINE, premier chef de corps. La salle d'honneur située dans un bâtiment de la Ferme Impériale de Piémont a été inaugurée dans sa forme presque définitive en janvier 1981 par le colonel GIRARD, chef de corps, en présence d'élus locaux.

La salle d'honneur se veut un témoignage vivant du double héritage du 132^e G.C.A.T. :

- historique pour la filiation du N° 132 ;
- cynotechnique pour l'aspect spécifique du corps.

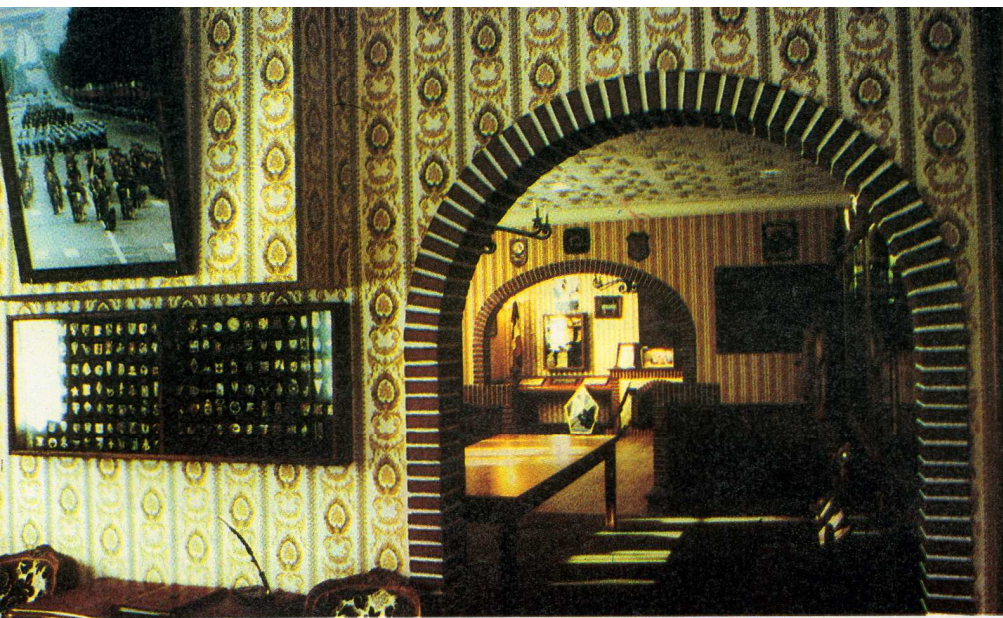
Avant d'entrer, le visiteur peut admirer à gauche de la porte, une plaque de cheminée en fonte représentant une scène de cabaret et provenant de l'appartement du directeur des Fermes Impériales situé à la Ferme de Piémont.

En entrant, le visiteur découvre le double héritage du 132 et la visite commentée par une sonorisation débute par la salle du N° 132 où les glorieux faits d'armes de la 132^e demi-brigade, du 132^e Régiment d'Infanterie de Ligne, du 132^e Régiment d'Infanterie et enfin du 132^e Régiment d'Infanterie de Forteresse sont évoqués. Cette filiation court le long du mur de droite, surmontant un panneau énumérant tous les chefs de corps. Le 132^e G.C.A.T. est particulièrement fier d'être le seul corps dont la devise - UN CONTRE HUIT » figure dans les plis de son drapeau. Ce privilège unique est dû à la conduite héroïque des jeunes soldats lors de la bataille de ROSNAY-L'HOPITAL, le 2 février 1814, où ils ont stoppé une attaque bavaroise puis anéanti les troupes alors que le rapport des forces était de huit bavarois contre un soldat du 132^e.

Les inscriptions sur le drapeau figurent sur un panneau trônant au dessus d'une cheminée à l'intérieur de laquelle se trouve la clef de voûte d'un fronton de bâtiment représentant l'aigle impérial et provenant de la Ferme Impériale de Piémont.

Une vitrine centrale présente des souvenirs de la guerre 1914 - 1918. Une anecdote célèbre est évoquée : le choix du soldat inconnu dans la citadelle de VERDUN le 10 novembre 1920 par le soldat Auguste THIN du 132^e R.I. ; un poilu en tenue bleu horizon est là, pour rappeler le sacrifice des soldats du 132^e pendant la guerre 1914 - 1918 aux EPARGES, sur le Chemin des Dames et en PICARDIE.

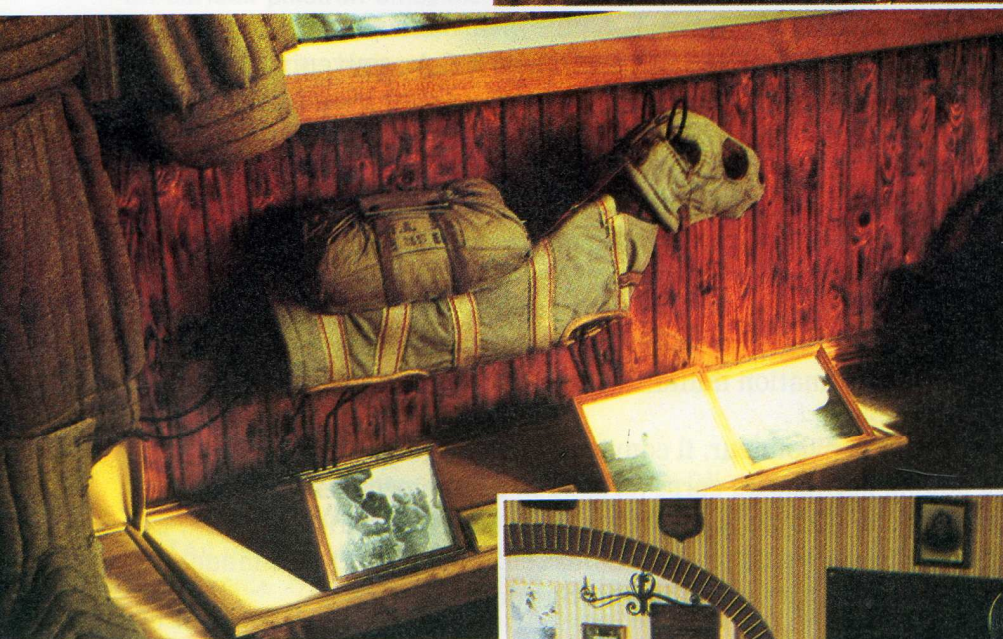
A gauche de l'entrée, des aquarelles de maître montrent les tenues des soldats du 132 à travers les âges, ainsi que les différents drapeaux.



Enfilade des salles
vue de l'entrée



La salle n° 132



Equipement de chien parachutiste
(1955)



La salle « Cyno »

A gauche de la cheminée se trouve un sac contenant les affaires personnelles du soldat ALPHONSE qui a été tué en PICARDIE en septembre 1918. Détail émouvant : « sur le carnet de route apparaît nettement l'impact mortel ».

Le mur au fond à droite est consacré à la période 1936 - 1940, et de nombreuses photographies évoquent la vie des soldats du 132° R.I.F. sur la ligne Maginot à CHARENCY-VEZIN et MARVILLE.

La salle centrale est consacrée à la cynotechnie avant 1977.

Au fond trône une magnifique armoire datant de 1823, donation de la famille du vétérinaire des armées THOMAS, fondateur des gisements de phosphates en TUNISIE.

A gauche, se trouve un panneau énumérant les unités dont le 132° G.C.A.T. a hérité des missions en matière de cynotechnie.

Une grande vitrine regroupant photos et objets rappelant le service du chien dans les armées occupe tout le mur gauche.

A droite, une vitrine évoque le sacrifice des personnels cynotechniciens en INDOCHINE (avec un fanion Viet-minh pris à l'ennemi).

Une armoire contenant des récompenses acquises lors de la participation des personnels du 24° G.V. à des concours civils rappelle l'étroite collaboration indispensable entre tous les milieux cynotechniciens.

Aux coins, se trouvent des costumes d'attaque montrant l'évolution de la technique dans ce domaine de 1950 à 1980.

Les deux autres petites salles sont consacrées au 132° G.C.A.T. depuis 1977 : défilés à PARIS les 14 juillet 1981, 1983 et 1987, lettre de félicitations du Peloton Canin d'Inversion en R.C.A., souvenirs donnés par de nombreux visiteurs français et étrangers, maquettes de soldats réalisées par le club maquette du corps de 1978 à 1981.

Cette salle où les visiteurs de marque sont accueillis, où se tiennent les conseils de régiment, est devenue trop petite pour accueillir tous les souvenirs qui continuent d'arriver au corps. En 1986, des vitrines ont été installées dans le couloir central du bâtiment P.C.

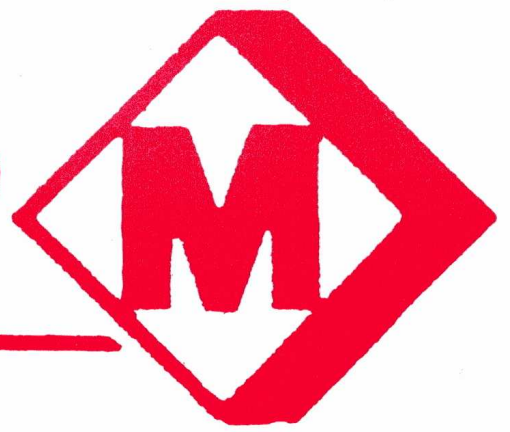
La salle d'honneur sert fréquemment de salle de réunion. Tous les soldats (permanents et stagiaires) en effectuent la visite dans le cadre de la formation militaire générale.

Afin de compléter la description de la salle d'honneur, il convient de noter qu'elle recèle une importante documentation relative au double héritage du corps (originaux ou photocopies d'archives). Le chien militaire à travers les âges en occupe une grande part et demande à être enrichie. Enfin, une bibliothèque historique riche de 200 volumes est disponible à tous ceux qui en font la demande. Une collection d'albums photos retrace la vie du 132° G.C.A.T. au travers de ses activités.

Il est possible de visiter la salle d'honneur du 132° G.C.A.T. pour cela il suffit de contacter téléphoniquement l'officier adjoint du 132° G.C.A.T. (26 70 01 76, poste 853) pour convenir d'un rendez-vous puis de se rendre à l'adresse : 132° G.C.A.T. Ferme de Piémont 51601 SUIPPES CEDEX

Le corps se situe sur la route départementale 77 (5 kilomètres au sud de la ville de SUIPPES et 17 kilomètres au nord de CHALONS-SUR-MARNE).

SUPER

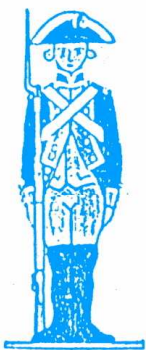


**1er Hypermarché
gourmand**

**Cafétéria
Centre Auto
Galerie de Boutiques**

*ouvert du lundi au samedi
de 9 H à 22 H*

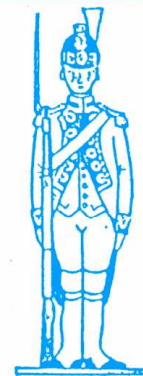
**Avenue de Lodève
34000 MONTPELLIER
67 75 36 36**



ABONNEZ-VOUS et recevez régulièrement les « nouveautés figurines » sur les uniformes de l'armée française à travers les âges (avec modèle photo-couleur et socles bois en cadeau).

Parutions prévues : 20 figurines par an (5 envois de 4 figurines sur 12 mois).

Prix garantis sans augmentation sur la série de 20 figurines soit 62,50 francs pièce, port, emballage, recommandé, photos couleur, socles bois, tout compris.



REGLEMENT : 1^{er} envoi de 4 figurines = règlement à la commande soit 62,50 francs x 4 = 250 francs.

ENSUITE, vous recevrez régulièrement, 4 figurines, vous réglerez à réception de la facture 250 francs.

Par simple lettre vous pouvez arrêter votre abonnement.

ABONNEMENT pour 12 mois (20 figurines historiques armée française)

NOM _____

Adresse _____

Ci-joint mon règlement de 250 francs à retourner à J.Pierre FEIGLY, figurines historiques B.P. 66 93162 NOISY-LE-GRAND cedex

Date _____



ASCENCEUR

Portes automatiques

Siège social : 19, chemin des Meunières - B.P. 106

34402 LUNEL CEDEX Téléphone : 67 83 13 84



**AUTOMOBILE
CLUB
MILITAIRE**

Assurances auto - Vie - Habitation - Épargne retraite

Serge MARRE

Délégué Régional

10, rue Edgar Quinet
34400 LUNEL

Tél. : 67 71 31 57
Secrétariat : 67 41 01 93

ICONOGRAPHIE

Photographies :

E.C.P.A. : page de garde, page 6

Adjudant-chef DEGHIN : pages 4, 5, 17

Major FAVIER : pages 12, 13, 14, 15, 16, 21, 22, 23

132^e G.C.A.T. : page 25

La nouvelle page de garde est une réalisation de l'adjudant-chef DEGHIN

Directeur : général de division (C.R.) MURAT - Rédacteur en chef colonel (E.R.) CARLES
Direction rédaction et maquette : ADC DEGHIN - Réalisation Point d'Impression E.A.I. Montpellier
Tirage 900 exemplaires